

# **HexaBank Risk Management Policy**

## **RMP-2024-03**

### **Section 4.2: Climate Risk Framework**

La présente politique définit le cadre de gestion des risques climatiques pour HexaBank. L'établissement reconnaît l'importance croissante des risques climatiques dans l'évaluation globale du risque. Une approche qualitative est privilégiée pour l'identification et l'évaluation initiale des risques climatiques.

#### **Section 4.2.1: Identification des Risques**

Les risques climatiques sont identifiés à travers une analyse qualitative des secteurs d'activité et des géographies. Les équipes de risques doivent documenter les risques identifiés dans un registre dédié mis à jour semestriellement.

#### **Section 4.2.2: Évaluation Qualitative**

L'évaluation des risques climatiques se fait selon une échelle qualitative : faible, modéré, élevé. Cette évaluation est basée sur l'expertise des analystes risques et les données sectorielles disponibles.

#### **Section 4.2.3: Reporting**

Un rapport trimestriel sur les risques climatiques est présenté au Comité des Risques. Ce rapport inclut une synthèse des risques identifiés et des mesures de mitigation proposées.

#### **Section 4.2.4: Limitations Actuelles**

La présente politique reconnaît que l'évaluation quantitative des risques climatiques n'est pas encore implantée. Un plan de développement de capacités quantitatives est en cours d'élaboration pour une mise en œuvre prévue en 2026.